

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes Quercy Bouriane

Enquête publique

Relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Cirq-Soullaguet

Le public est informé que, par arrêté réglementaire n°2019-AU-005 du 29 juillet 2019, la Présidente a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du PLU de Saint-Cirq-Soullaguet.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 34 jours consécutifs, du jeudi 5 septembre 2019 à 9 heures au mardi 8 octobre 2019 à 17 heures 30.

A été désigné par le Président du tribunal administratif de Toulouse M. Robert MARTEL, officier de l'armée de terre retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier sera déposé au siège de la Communauté de Communes Quercy Bouriane et à la mairie de Saint-Cirq-Soullaguet aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur le site internet de la Communauté de Communes, à l'adresse : <http://www.laccqb.fr> et sur le site de la mairie de Saint-Cirq Soullaguet à l'adresse : <http://www.saint-cirq-soullaguet.fr/>
- sur un poste informatique réservé à cet effet à la Maison des Services au Public de Gourdon et à la mairie de Saint-Cirq-Soullaguet.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur déposé à la mairie de Saint-Cirq-Soullaguet ; les adresser en précisant l'objet et à l'attention de M. le Commissaire enquêteur par écrit à la mairie de Saint-Cirq-Soullaguet ou par courrier électronique à l'adresse : commissaire.enqueteur-46@hotmail.com

Le registre papier sera tenu à la disposition du public. Les observations seront publiées sur le site internet précité.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Saint-Cirq-Soullaguet les :

- jeudi 5 septembre de 9h à 12h
- mercredi 18 septembre de 17h à 20h
- samedi 28 septembre de 14h à 17h
- mardi 8 octobre de 14h30 à 17h30

Le rapport et les conclusions, transmis à la Présidente de la Communauté de Communes dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête, seront tenus à disposition du public à la mairie, au siège de la Communauté de Communes et sur le site internet précité.

Toute information concernant le projet de modification du PLU pourra être demandée à Mme la Présidente de la Communauté de Communes.

La Présidente, Marie Odile DELCAMP

Le Maire, Gérard MOUËT
